



" un enfant fait dans le dos"

Par **elfekia**, le **18/02/2011** à **17:18**

Bonjour,
Un ami vient d'apprendre que la jeune femme avec qui il a une relation basée que sur le sexe, enfin pour lui, est enceinte et qu'elle veut le garder malgré son refus. Il est déjà père d'un petit garçon qu'il a reconnu avec une autre femme dont il est séparé. Il ne veut pas d'une nouvelle paternité dont il n'a pas désiré et qu'en plus il n'a pas de sentiment envers la futur mère.
Donc ma question:
Quels recours juridique a-t-il pour qu'elle ne lui demande pas de faire parti de la vie de cet enfant et au cas où elle demanderait une reconnaissance de paternité.
Merci de me répondre rapidement.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **18/02/2011** à **17:31**

"un enfant fait dans le dos" !!!
Vous n'avez pas honte de tenir de tels propos ???
S'il ne voulait pas d'enfant, votre ami n'avait qu'à prendre ses précautions à plus fortes raisons qu'il a une relation "basée que sur le sexe" !!!
Votre ami ne peut rien faire.
Si la future maman décide de faire en recours en paternité, il devra en assumer les conséquences, soit par le versement d'une pension alimentaire, soit par le versement de subsides.

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **18:01**

[citation]Quels recours juridique a-t-il pour qu'elle ne lui demande pas de faire parti de la vie de cet enfant et au cas où elle demanderait une reconnaissance de paternité. [/citation]
Refuser le test ADN de paternité, il devra alors payer une pension alimentaire à l'enfant, sans avoir le moindre droit ni autre obligation envers lui (notamment, il n'aura pas le droit de le

voir)rnEvidemment, votre ami doit se faire tester pour les différentes MST (SIDA, hépatite B, syphilis etc.) puisqu'il a des relations sexuelles sans préservatif et s'il veut avoir une vie sexuelle sans faire d'enfant, soit il fait une vasectomie soit il se contente de rapports manuels, buccaux et anaux.rnPersonne ne lui a fait un enfant dans le dos, il a autant contribué que la mère à sa conception.rn[citation]qu'en plus il n'a pas de sentiment envers la futur mère. [/citation]rnet en plus c'est un salaud, quel rapport entre assumer ses responsabilités envers son enfant et le fait d'aimer la mère ?

Par **amajuris**, le **19/02/2011 à 14:46**

bjr,rnbien que le titre du message soit provocateur car un enfant se fait à deux voici mon avis:rnvotre ami ne pourra pas échapper à sa responsabilité de père si la mère exerce un action en recherche de paternité qui pourra établir judiciairement la filiation de l'enfant avec ses conséquences.rnmême si votre ami refuse de se soumettre comme c'est son droit à une analyse biologique ordonnée par le juge cela n'empêchera pas le juge de décider de la paternité en fonction des éléments de preuve apportés par la mère corroboré par le refus éventuel de votre ami.rncdt

Par **mimi493**, le **19/02/2011 à 16:57**

[citation]même si votre ami refuse de se soumettre comme c'est son droit à une analyse biologique ordonnée par le juge cela n'empêchera pas le juge de décider de la paternité en fonction des éléments de preuve apportés par la mère corroboré par le refus éventuel de votre ami. [/citation]rnet si la mère ne peut apporter aucune preuve, le fait de refuser le test génétique de paternité, le fera condamner à payer une pension alimentaire à l'enfant comme si c'était le père mais sans aucun droit de père